



Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°14/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

05 AOUT 2020

Date de la convocation : Le 21 juillet 2020

la L'an deux mil vingt et le vingt-sept du mois de juillet, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans le réfectoire de l'école mixte B de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.

Nombre de conseillers municipaux

En exercice 33

En début de séance :

Présents 31
Procurations 2
Absents 0
Excusés 0

En cours de Séance :

Présents 30
Procurations 3
Absents 0
Excusés 0

PRESENTS : Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Michèle, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. BELLARD Alain, M. ARETO Joseph, Mme CARDOU Josiane, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. PALIX Pierre, M. ADELAIDE Michel, Mme MARLIACY Danielle, M. DELPHIN Laurent, Mme LARAIRIE Sylvia, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. SAINT-HONORE Laurent, M. MARLET Daniel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel (procuration à M. MARLET Camille)

ABSENTS NON EXCUSES :

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DDA3 Ecoles), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice des Affaires Juridiques et de la réglementation), M. José SOUDOUROM (Directeur service urbanisme)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures quinze minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme MIEVILLY Eliane pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIFELM

Le Maire expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans ses articles consacrés au statut de l'élu, reconnaît aux élus locaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Les modalités d'exercice en sont fixées par le décret n° 92-1208 du 16 novembre 1992 qui se trouve dans le CGCT.

Le conseil municipal a l'obligation de délibérer sur l'exercice du droit à la formation des élus dans les 3 mois qui suit le renouvellement.

Les frais de formation constituent pour la collectivité une dépense obligatoire dont le montant ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la collectivité.

Cependant il ne faut pas négliger la nécessité, pour les élus, pour l'exercice de leur mandat et pour la collectivité de se former pour l'exercice de la démocratie.

Ce droit à la formation s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le ministre de l'intérieur tel que le CIFELM.

.....
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

DECIDENT, à l'unanimité

DE DESIGNER M. CRETINOIR Joël pour représenter la collectivité au conseil d'administration du CIFELM.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 juillet 2020

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture



Pour le Maire, et par délégation

1^{er} Adjoint


Claude ADELE